Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260708-2026_07_01-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR

Séance ordinaire du 8 juillet 2026

Date de convocation
3 juillet 2026

Date d'affichage
3 juillet 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Procurations : 1

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE MOUSTOIR, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : C. LE MOROUX, M. GALGUEN, C. LE BARON, E. LE BORGNE, C. LAGON, C. MAULE, M. GUÉGANOU, A. BOIS, M. GUILLEMOT, B. JAN, S. LE BORGNE

Absent excusé : K. TASSEL (pouvoir à C. LE MOROUX) I. DI MAGGIO, A.C ZUURBIER, J. PLASSART-TALLEC

Secrétaire de séance : M. GUÉGANOU

N° 2026-07-01

Devis Prop'Vapo

Le contrat de travail de Mme Sylvianne CAILLEBOT s'est terminé le 30 juin 2026. Elle n'a pas souhaité le renouveler.

Mme Caillebot s'occupait du nettoyage des classes et de la mairie.

Se pose donc la question du nettoyage de ces bâtiments. Faire appel à une société de nettoyage ou prendre une personne en contrat sur 3 ans ?

Des devis ont été demandés à l'entreprise Prop'Vapo de Rostrenen

Lors de la réunion de la commission Patrimoine bâti du 10 juin, les membres présents ont retenu la solution de la société de nettoyage.

	Coût	Coût annuel
Entretien bi-hebdomadaire des locaux de l'école - 36 semaines par an	132.84	4 782.24
Entretien de la mairie deux fois par mois	62.94	1 510.56
Entretien à la demande de la salle des fêtes (période vacances scolaires) 10 fois	138.00	1 380.00
Total prestations		7 672.80
Coût annuel salarié		9 108.04

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 022-212201578-20260708-2026_07_01-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider les devis de l'entreprise Prop'Vapo.
Autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Maire,
Cédric LE MOROUX

